



CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL

du 1^{er} juin

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

MOTION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Le climat est plus que morose dans les services.

La situation continue de se dégrader pour atteindre des sommets. Notre direction générale aidée en cela par les gouvernements successifs poursuit sa méthodique et consciencieuse destruction de notre administration qui engendre des conditions de travail de plus en plus difficiles.

En plus des projets liés à la démarche stratégique qui voient se profiler de nombreuses restructurations dans la quasi-totalité des départements à l'horizon 2016, les agents doivent encaisser la stagnation du point d'indice en 2016 (pour le 7^{ème} année de suite !) et l'annonce de la décision de mettre en place la retenue à la source par voie de presse.

Concernant plus particulièrement la Loire-Atlantique, le projet pour le 1er janvier 2016 que nous avons qualifié de titanesque, puis de *costa-concordiesque* et de folie pas si douce que cela, va dégrader la situation de nombreux collègues.

Nous le répétons, si nous avons dès 2009 émis un avis favorable à la création d'un SIP en sud-loire c'est du fait de la désertification de cette zone du département; désertification née des décisions de la direction de l'époque qui a fermé en un temps record les trésoreries de Vallet, St Philbert de Grandlieu, Legé, Bourgneuf et le Pellerin.

Déjà à **FO**, et parce que nous sommes attachés à un maillage territorial de proximité, nous avons exprimé notre opposition.

Le projet présenté aujourd'hui va bouleverser beaucoup de collègues et va également induire de lourdes charges de travail pour les collègues des RH, de la formation professionnelle et de BILI.

Pour notre part, nous sommes très inquiets pour la santé des personnes travaillant dans ces structures. Encore plus à la lecture du tableau de bord de veille sociale.....



Si nous reconnaissons que la direction locale a réalisé un grand travail de prospection auprès des agents exerçant les différents métiers de SIP, SIE etc.... nous maintenons notre désapprobation face à ce projet.

Rappelons aussi qu'à **FO**, nous ne sommes pas pour la mise en place de structures gigantesques qui n'ont d'autre but que de pouvoir continuer à supprimer massivement les emplois et faire des économies drastiques.

Si jamais nous avons été dupes, ce qui n'était pas le cas, la réalité de la dégradation de nos services aujourd'hui nous aurait largement convaincus :

Nous le rappelons, habiller ça en le justifiant par une meilleure prise en charge des contribuables est un leurre. Il n'y a qu'à regarder les accueils ces dernières temps.

Nous le rappelons, habiller ça en parlant de prendre soin des agents est un leurre : il n'y a qu'à, notamment, jeter un œil sur les écristements détaillés par service dans le tableau de bord de veille sociale.

Ce qui se trame dans le cadre de la Réforme territoriale qui va organiser un repli du réseau d'une ampleur inégalée à ce jour, ne laisse d'ailleurs rien présager de bon pour l'avenir des Finances Publiques, de la Fonction Publique et du service au public.

Les élus **FO** DGFIP 44

La création des PCRP

L'administration justifie son projet par les gains escomptés en efficacité et en cohérence dans le contrôle des revenus du patrimoine des dossiers à enjeu.

Cette création provient d'une décision nationale que la DRFiP44 fait coïncider avec son projet titanesque de restructurations.

La différence réside dans le fait que les agents affectés dans ces futurs PCRP ne bénéficieront pas des règles de gestion discutées localement.

Les PCRP en Loire-Atlantique seront créés au 1^{er} janvier 2016 et seront au nombre de trois :

■ 2 à Nantes

■ 1 à Saint-Nazaire

54 agents sont concernés par ce nouveau périmètre dans les conditions suivantes

3PCE				
26 CSP des SIP	Chateaub 1	6 St-Naz 6	Nantes 18	Pornic 1
3CSP Direction	↓			
22 FI ou BDFI	3NE	3NO	3O	3SO 2SE 4S

Nantes 1	Nantes 2	St-Nazaire
Couvrent les secteurs de :		
Nantes Centre Nantes Sud	Ancenis Châteaubriant Nantes nord Nantes est	St-Nazaire Pornic
Les agents :		
10A - 13B	5A – 10B – 2C	1A – 13 B
23	17	14
En provenance de :		
11 SIP 3 PCE 5 BDFI 4 FI	9 SIP 1 PCE 2 BDFi 5 FI Dont 1 B sur la RAN Chateaub*	7 SIP 1 PCE 6 FI Dont 1B sur la RAN de Pornic*

* L'instruction du 11 décembre 2014 mettant en place ces pôles prévoit qu'un PCRП peut être multi-RAN (des agents sur plusieurs RAN)

Tous les agents devront faire une demande de mutations (sauf les agents des FI cf **FO** Hebdo n°26-2015) : ils seront prioritaires pour suivre leur mission, dans la limite des emplois transférés par structures actuelles (voir tableau ci-dessus).

Particularités des cellules CSP en SIP : sur les 44 agents (42B, 2C) actuellement affectés en cellules CSP/SIP du 44, il n'y aura que 26B qui iront en PCRП => 18 agents (16B, 2C) resteront en SIP.

A **FO**, nous avons proposé de différer ce point : en effet, des Groupes de travail continuent à réfléchir sur la répartition des charges. Comment décider aujourd'hui du nombre d'emplois transférés dans de telles conditions ??????

De plus, le protocole relatif à la participation des agents des PCRП pendant la campagne IR, ne sera établi qu'au 2nd semestre 2015. La situation de l'agent effectuant les relances de succession n'est pas tranchée. ...etc. La Direction a refusé.

VOTE unanime : : CONTRE

Pour **FO**, la création des PCRП relève de la logique de

concentration des services et la réduction du maillage territorial, que la DGFIP utilise à tour de bras pour se préparer des opportunités dans les futures suppressions d'emplois

Le vote étant unanimement CONTRE, ce point sera revu au CTL du 23 juin 2015.

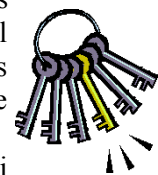
Répartition des emplois dans les futurs SIP nantais

Un groupe de travail (GT) a été mis en place sur ce sujet pour concevoir un nouvel outil de répartition des emplois.

Nous avons choisi d'y participer aux côtés des agents dans la mesure de nos disponibilités (il faut dire qu'avec la multiplicité des GT, des CTL, des commissions immobilières etc, le planning devient serré).

Même si nous reconnaissons le travail accompli au sein des GT, il n'en demeure pas moins que c'est bien parce que nous sommes en sous-effectif que nous devons réfléchir à des clefs de répartition des emplois dans les SIP.

En clair, il s'agit de gérer la pénurie et comme le disait notre ex-DRFiP, il convient d'adapter les missions aux moyens humains disponibles. A **FO**, nous pensons que pour travailler dans de bonnes conditions, il faut faire exactement le contraire !



Les futures clefs de répartition des SIP

1- L'assiette

La formule :

(Nombre d'articles IR – Nombre de déclarations en ligne – Nombre de complètes conformes) + (0,6 x Nombre de déclarations en ligne) + (0,3 x Nombre de complètes conformes)



Résumé de l'outil

- (Nbre de foyers fiscaux -Télédéclarants complètes conformes) + 0,6 X Télédéclarants + 0,3*complètes conformes=> **55 %**
- Nbre d'articles TH + Nbre d'article TLV + bre d'article THLV => **7 %**
- Nbre mises à jour TH recalculé => **15,5 %**
- Nbre articles TF => **4,5 %**
- Moyenne Décla. PB => **18 %**



2- Le recouvrement

La formule :

(Nombre d'articles IR – Nombre d'avis de non imposition) + 1,5 X (Nombre d'articles TH) + (Nombre d'articles TF)

Résumé de l'outil

- TOTAL 1 (solde IR + TH W 1,5+ TF) => 50 %
- Articles majorés 2013 => 50 %

Future répartition des emplois en SIP

La future répartition des emplois des SIP à l'horizon 2016 a tenu compte de ce nouvel outil mais également de l'implantation des Restes à recouvrer (RAR) qui sera répartie comme suit :

- RAR de la trésorerie de Rezé => SIP de Nantes Sud ;
- RAR du SIP de Nantes Sud Ouest => SIP de Nantes Nord ;
- RAR du SIP de Nantes Ouest => SIP de Nantes Nord.



Pour vous permettre de visionner un maximum d'éléments sur les futurs SIP nantais, nous avons établi des [tableaux](#) que nous invitons à aller consulter sur notre site.

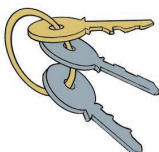
A **FO**, comme nous l'avons souligné précédemment, nous avons voté **CONTRE** cette répartition de la pénurie des emplois....

VOTE : CONTRE

excepté la CFDT qui a voté POUR

Répartition des emplois dans les futurs SIE nantais

Là également, un GT a été mis en place sur ce sujet pour réviser les clefs de répartition des emplois.



Là également, nous avons choisi d'y participer avec les mêmes restrictions qu'en ce qui concerne les SIP (voir ci-dessus).

Les futures clefs de répartition en SIE

Résumé de l'outil

- (Nombre d'entreprises Bénéfice Industriel et Commercial + Bénéfice Non Commercial + Bénéfice Agricole) + (2 X Nombre d'entreprises Impôts sur les Sociétés) + (0,2 X Nombre d'entreprises Taxes sur les Salaires) => 45 %
- Nombre de créations d'entreprises (AVISIR) => 15 %
- Nombre de remboursement de crédit de TVA => 10 %
- Nombre de comptes débiteurs entrants => 10 %
- Nombre d'articles Contrôle Fiscal Externe => 20,00 %

Future répartition des emplois en SIE

La future répartition des emplois des SIE à l'horizon 2016 a tenu compte de ce nouvel outil mais n'a pas intégré :

- les emplois du PELP rattachés au SIE de Nantes Sud Est (5 B);
- les emplois du pôle enregistrement rattachés au SIE de Nantes Sud Est (5 B et 10 C);
- les emplois accueil timbres et quitus, (2 C timbres du SIE de Nantes Nord Est et 1 C quitus au SIE de Nantes Sud Est).

Comme pour les SIP, pour vous permettre de visionner un maximum d'éléments sur les futurs SIE nantais, nous avons établi des [tableaux](#) que nous invitons à aller consulter sur notre site. .



A **FO**, comme pour les SIP, nous avons voté **CONTRE** cette répartition de la pénurie des emplois....

VOTE : CONTRE

excepté la CFDT qui a voté POUR

Le point d'étape sur les projets immobiliers pour Nantes/Rezé et Saint-Nazaire/Montoir de Bretagne a été reporté au CTL du 23 juin 2015.

